

30^c.

Journal du Lot

30^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements.....	20 fr.	30 fr.	45 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

On ne l'oubliera pas !

Dans sa récente allocution radiodiffusée adressée aux paysans, M. Caziot, ministre de l'Agriculture, après avoir insisté sur les sujets essentiels d'engrais, de semences, de carburants, d'attelages, de main-d'œuvre, etc., montrait que ces obstacles matériels, si grands soient-ils, n'empêcheront pas le salut de la France si chacun accomplit sa tâche envers et contre tout. C'est cela, c'est la somme de ces efforts individuels qui fera le miracle.

La vraie force de la France, écrivait un auteur étranger, c'est celle qu'elle puise dans son sol. Mettez cent Français la tête en bas, vous trouverez à la semelle de quatre-vingts d'entre eux les traces de la bonne terre natale. Ils ont connu, enfants, la frisson qui précède l'aurore, la fraîcheur du soir sur les poitrines découvertes ; ils rendent à la terre un culte qu'ils refusent parfois à d'autres dieux et elle les récompense de leurs sueurs.

Et de penser à l'effort des paysans français qui répondent à l'appel de la terre et préparent, pendant ces semaines de Germinai où s'accomplit au sein de notre sol le mystère sacré, les moissons futures, cela rend plus odieuse encore la propagande faite aux Etats-Unis par ces émigrés qui répètent là-bas que les Français ne doivent pas être ravitaillés parce que l'aide qu'on leur apporterait servirait aux Allemands.

Des documents officiels nous fournissent sur cette propagande un témoignage que nous voulons reproduire. C'est l'article paru dans le New-York Sun sous la signature de M. Sokolsky où il est dit notamment :

« Je crains que trop de gens en ce monde ne se prennent pour Dieu. Cette pensée me hante constamment, lorsque je vois des réfugiés en fourrures luxueuses et les mains couvertes de diamants s'écrier : « Laissez-les mourir de faim pour la démocratie. » Pourquoi viennent-ils dans ce pays, ce grenier, où ils peuvent manger pour la démocratie ?

« Un jour, au cours d'un dîner, j'ai entendu un réfugié dire : Qu'im- porte si dix ou trois millions de civils meurent de faim. Au bout du compte, cela tuera Hitler. — Nous avions commencé notre dîner avec du caviar, et nous le continuions avec les quelques 4.000 calories représentées par des mets finement apprêtés. — Je demandai à ce réfugié s'il aimerait à se limiter à 940 calories par jour, ce qui est la ration des Belges lorsqu'ils peuvent se procurer. Mais le réfugié insista pour que nous parlions politique et moi « j'insistais pour que nous parlions calories ! »

Et M. Sokolsky s'élève contre les gens qui parlent ainsi alors qu'ils n'ont jamais vu des victimes du typhus ou d'autres maladies provoquées par la sous-alimentation. — « Ont-ils vu, s'écrie-t-il, leurs effets sur ceux qui survivent ? « Mais, je les ai vus et je ne suis pas disposé à priver qui que ce soit, pour une raison quelconque, d'une goutte de graisse susceptible de faire une vitamine. « Si nous ne pouvons nourrir ces gens, au moins ayons honte de les laisser mourir de faim ! »

On est heureux d'entendre cette noble protestation d'humanité sous la plume d'un Américain. On est un peu honteux de penser qu'elle a été provoquée par les propos de gens qui, là-bas, se donnent comme Français.

L'allegation que l'aide américaine profiterait aux Allemands a été démontrée fautive par les Américains eux-mêmes qui se sont faits forts d'établir que, sous leur contrôle, les vivres destinés aux Etats-Unis aux Français sous-alimentés de la zone libre ne pourraient jamais être détournés de leur légitime destination au profit des armées d'occupation.

Ce prétexte, dont nous savons la fausseté, commence donc à n'être plus pris au sérieux par les Etats-Unis et ceux-là mêmes qui s'en servent ne peuvent pas y croire. Il n'est pas difficile de comprendre que l'Allemagne, à qui sont ouverts les immenses débouchés de l'Est, ne peut pas être sérieusement gênée par le blocus et que ses conséquences sont surtout supportées par les populations des pays envahis.

C'est donc un méfait gratuit que commettent contre la France ces étrangers Français !... Gratuit ? A moins qu'ils ne soient poussés par un autre mobile, un de ceux qu'on n'avoue pas. Un de nos confrères suggère, en effet, qu'ils en sont peut-être à espérer que les Français poussés à bout par la gêne et les privations en viendront à retirer leur confiance au gouvernement du Maréchal Pétain.

S'il est vrai qu'ils aient fait ce triste calcul, nous pouvons leur prédire qu'il sera déjoué. Nous compatriotes souffriront peut-être par leur faute, mais ils sauront d'où leur vient le mal et ils ne l'oublieront pas !

Emile LAPORTE.

Mise en garde des Français contre la propagande dissidente

Le Cabinet du Maréchal communique :

Le récent discours du Maréchal sur l'unité française a fait l'objet dans la presse étrangère d'interprétations très diverses et souvent tendancieuses. La presse française, elle-même, ne paraît pas en avoir toujours compris le sens profond : il ne convient pas cependant de s'éloigner du centre du problème.

En condamnant la dissidence, c'est toute l'agitation « gaulliste » que le Maréchal a voulu viser expressément. Cette agitation ne présente, sur le plan de la politique intérieure, aucun danger ; mais il n'en est pas de même en ce qui concerne le sort individuel des Français — et particulièrement des jeunes Français — qui, trompés par une propagande insidieuse, se livrent, en zone occupée, à une action clandestine contre les autorités allemandes ou s'abandonnent aux promesses des agents recruteurs de l'extérieur de la France.

Chaque jour, en effet, des embarcations tentent de quitter, à destination des ports anglais, le littoral normand ou breton. Chaque jour, nos consuls en Espagne recueillent de jeunes volontaires venus de la zone occupée, parfois même de la zone interdite, et qui se présentent à leurs bureaux exténués de fatigue et de faim.

Ces jeunes Français font preuve d'énergie. Mais ils se trompent, ou, plus exactement, on les trompe.

Quant aux intellectuels : professeurs, journalistes, politiciens qui, de leurs bureaux, stimulent cette propagande en suscitant des gestes mesquins, des inscriptions puériles sur les murs, ou en se livrant sur l'avenir de l'Europe à des considérations hors de saison, ils appartiennent à ceux qui, par leur attitude, en risquent de compromettre les intérêts de la France.

Le gouvernement français est intervenu déjà à plusieurs reprises pour de-

mander la grâce d'un certain nombre de ces jeunes gens détenus et condamnés par les autorités allemandes.

Le Maréchal, lui-même, a multiplié ses instances pour arracher au peloton d'exécution des étudiants et des collégiens.

Il a, jusqu'ici, obtenu satisfaction. De tels appels à la clémence ne recevront pas indéfiniment un accueil favorable.

Aussi, le gouvernement s'est-il résolu à prendre des mesures sévères pour mettre un terme à l'émigration des Français sur les centres de la dissidence. Les autorités douanières et de police ainsi que les autorités militaires ont reçu les consignes les plus strictes pour interdire le passage de la frontière à tout Français de 17 à 40 ans. Les conditions mises à la délivrance des passeports et des visas de sortie feront, par ailleurs, l'objet d'une révision restrictive.

Le Maréchal adresse enfin un pressant appel aux familles et particulièrement à leurs chefs.

Le temps est venu de traiter sérieusement les choses sérieuses. Il est pour la cause de la France des martyres plus définitifs que ceux auxquels on expose délibérément des jeunes Français privés d'informations contrôlées. Que ce message qu'on apporte à donner à ces « fugues organisées », un sens patriotique — souvent même à les couvrir au nom du chef de l'Etat — c'est contre le Maréchal et contre son œuvre que l'on agit, en définitive, en les favorisant ou en les tentant.

Le Maréchal entend défendre les Français contre eux-mêmes en les détournant d'une propagande qui se retournerait, en définitive, contre la patrie, en les mettant en garde contre des entreprises sans issue, au risque de faire couler à nouveau le sang le plus pur de la France.

Il souhaite que son appel soit entendu et compris.

Chronique du Lot

LE PRIX DU BLE SERA RELEVÉ

Des Services Agricoles : Certains journaux ont fait paraître des informations inexactes sur la fixation pour la prochaine récolte du prix du blé et des céréales secondaires. Il paraît donc indispensable d'apporter des précisions à ce sujet.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, en accord avec le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale, tient à faire connaître aux agriculteurs qu'il est encore trop tôt pour calculer le prix légal, en fonction des frais de production qui peuvent varier d'un mois à l'autre. Mais il faut que les producteurs sachent que ce prix sera sensiblement relevé, en tenant compte des frais de production en fin de campagne actuelle.

Il tiendra compte aussi d'un relèvement sensible des salaires agricoles, qu'il est nécessaire de mettre en harmonie avec les salaires industriels, si on veut maintenir à la terre une main-d'œuvre indispensable.

Le prix des céréales secondaires s'échelonne entre 70 et 75 0/0 du prix du blé.

Les agriculteurs comprendront qu'ainsi leur devoir se confond avec leur intérêt, ils ne manqueraient pas, en conséquence, d'activer leur semis d'orge, d'étendre leurs cultures de maïs et de blé noir, et de donner à la récolte en terre tous les soins qu'elle est susceptible de recevoir.

Les rendements seront augmentés par des hersages et des roulages, par des binages répétés et, quand il y aura lieu, par des travaux de charronnage.

Une loi donne le moyen de se procurer la main-d'œuvre utile. Aucune excuse de s'abstenir de ces travaux ne pourra être valable en arguant du manque de bras.

Il faut qu'à cet effort du Gouvernement les agriculteurs répondent par un effort plus grand, pour que le pain de l'année prochaine soit assuré pour tous.

VOULEZ-VOUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE ?

De la Direction Agricole : Le ravitaillement du pays l'hiver prochain exige que chaque cultivateur fasse rendre à sa terre le maximum. Le Gouvernement s'est inquiété de la main-d'œuvre pouvant être mise à la disposition des agriculteurs pour réaliser cette production intensifiée. Les possibilités existent, mais il faut que les demandes soient formulées d'urgence.

Une partie seulement des ouvriers seront des cultivateurs de métier. Les autres seront des manœuvres, physiquement aptes aux gros travaux, mais pas spécialisés dans la profession agricole.

Les agriculteurs ne doivent pas hésiter à utiliser cette main-d'œuvre, qui sera choisie aussi bien que possible pour rendre de bons services.

En conséquence, les agriculteurs du Lot doivent, sans tarder, déclarer leurs besoins, à la mairie de leur commune, soit à la Mission de Restauration Paysanne, Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors.

Ils devront indiquer : 1° le nombre d'ouvriers permanents qu'ils désirent avoir ; 2° le nombre de journaliers intermittents qu'ils désirent occuper au moment des foins et de la moisson, en faisant approximativement les dates et en mentionnant la proportion de femmes et de jeunes gens pouvant être compris dans l'effectif qui leur sera envoyé.

Les cultivateurs de métier seront payés au tarif du pays. Pour les autres, les salaires minima de début ont été fixés comme suit : 250 fr. pour un homme, 150 fr. pour une femme ; 150 fr. pour un jeune homme de 14 à 17 ans ou une jeune fille de moins de 18 ans.

A la Journée (avec logement et nourriture) : 12 fr. pour un homme.

Les demandes pour lesquelles le logement n'est pas prévu ne seront pas fournies par l'employeur ne seront acceptées qu'exceptionnellement (femmes de prisonniers) et avec une majoration de 14 fr. par jour.

Réfléchissez sans tarder à l'aide qui va être nécessaire, pour qu'aucune parcelle de votre domaine ne reste improductive, et allez aussitôt à votre mairie ou à la Mission de Restauration Paysanne déposer votre demande de main-d'œuvre.

LA FICELLE DE LIEUSE POUR LA MOISSON PROCHAINE

De la Direction Agricole : Les matières premières pour la fabrication de la ficelle lieuse, qui nous venaient actuellement de nos colonies, ne pouvant plus être importées en France, en raison du blocus des mers, la ficelle de lieuse nécessaire à la moisson prochaine ne pourra être fournie aux agriculteurs du département de Lot, il convient, en conséquence, que les producteurs de céréales s'organisent d'ores et déjà pour pouvoir leur récoltes par tout autre moyen. Il faut, notamment, revenir aux procédés anciens.

La plupart d'entre eux ont, par prévoyance, mis en culture du seigle, qui leur servira à confectionner des liens. Ceux-là ont été bien inspirés. La ficelle lieuse usagée, les liens en corde, en rotin, en bois divers doivent être employés.

La région de culture du seigle pourra utilement venir en aide aux autres régions en leur fournissant de la paille à liens. Il y aura lieu d'établir des échanges entre Syndicats agricoles des régions de production et Syndicats des régions utilisatrices.

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée coloniale elle t'offre un idéal et un beau métier.

INFORMATIONS

Le secrétaire général à l'information et la presse

M. Paul Marion, secrétaire général à l'information, a reçu les représentants de la presse de la zone occupée.

Le secrétaire général a commenté les mesures qu'il a déjà prises et celles qu'il compte prendre pour permettre aux journaux de cette zone de mieux faire comprendre à leurs lecteurs la pensée du Maréchal Pétain : ressouder la France.

Les améliorations techniques de l'information envisagées ont recueilli l'approbation des journalistes présents à cette réunion.

Des préfets régionaux

L'amiral Darlan, vice-président du Conseil des ministres, est partisan de l'organisation régionale. En attendant que les provinces, leurs contours et leurs statuts soient définitivement arrêtés par le Maréchal, l'amiral Darlan a l'intention de créer des préfets régionaux, qui auront notamment la responsabilité du ravitaillement et de la police dans leur région.

L'ex-général Catroux condamné à mort

Le garde des sceaux, ministre, secrétaire d'Etat à la justice, communique :

L'ex-général de corps d'armée de cadre de réserve Catroux, qui avait déjà été déchu de la nationalité française, a été condamné à mort par contumace, par la Cour d'appel de Gannat, à l'audience du 10 avril 1941, pour crime et manœuvres commises contre l'unité et la sauvegarde de la patrie.

La guerre dans les Balkans

La liaison des troupes allemandes et italiennes à la frontière albanaise est considérée par les envoyés spéciaux des journaux italiens comme chose faite. L'envoyé du Messagero souligne l'énorme importance militaire de ces opérations qui coupent les communications entre les armées serbes et les armées grecques et qui enferment dans une grande tenaille les forces yougoslaves qui luttent au nord de ce nouveau front.

Prise de Zagreb capitale de la Croatie

Des colonnes motorisées et blindées allemandes sont entrées, dans la soirée du 10 avril, au milieu de l'enthousiasme de la population, dans la ville de Zagreb, la capitale de la Croatie. (Zagreb est situé dans la plaine croate, au Nord-Ouest de la Yougoslavie et à 80 kilomètres environ de la frontière germano-yougoslave).

Un discours de M. Churchill

M. Churchill, premier ministre d'Angleterre, a prononcé à la Chambre des Communes un discours dans lequel il a, notamment, déclaré :

« Tout dépend de la bataille de l'Atlantique qui se déroule avec une intensité croissante des deux côtés. Nos pertes en navires et en tonnage sont considérables, elles ne pourraient continuer indéfiniment sans affecter sérieusement notre effort de guerre. Nous avons perdu, depuis le début de la guerre, près de 4 millions de tonnes de navires britanniques ; en revanche, nous avons récupéré sous le pavillon britannique plus de 3 millions de tonnes de navires étrangers ou nouvellement construits. »

Pour M. Churchill, le seul moyen de compenser les pertes de tonnage est de faire construire aux Etats-Unis des navires marchands « sur une échelle gigantesque ».

Le roi de Yougoslavie se rendrait en Angleterre

Dans les milieux diplomatiques de Siamboul, on apprend que le roi Pierre de Yougoslavie se prépare à fuir en Angleterre.

Le roi Pierre se trouve actuellement à Vanna-Dania, localité située à environ 200 kilomètres au sud de Belgrade, où, depuis le début de la semaine dernière, des préparatifs ont été faits pour l'arrivée du gouvernement yougoslave.

EN PEU DE MOTS...

— Par arrêté de l'amiral Darlan, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Adrien Marquet, député, est maintenu dans ses fonctions de maire de la ville de Bordeaux.

— On déclare, à la Cité du Vatican, qu'à la suite des récents événements militaires, le pape a jugé que le moment n'était pas propice pour lancer un appel en faveur de la paix.

— M. Marcel Bloch, constructeur d'avions, a été mis en état d'arrestation à Thiers, et incarcéré à Riom.

— Le nouveau navire de ligne américain « North-Carolina » a été mis en service, mercredi. Ce navire déplace 35.000 tonnes. C'est le premier navire de ligne américain construit depuis 18 ans.

— A Anglet, une femme nommée Laronde, 36 ans, qui avait enterré dans le jardin de sa maison un enfant nouveau-né a été arrêtée par décision du Parquet de Bayonne. Au cours de son interrogation elle a avoué que c'était le 9^e nouveau-né qu'elle avait enterré.

Nos Echos

Avant et après...

Décidément, le théâtre Pagnol vaut mieux que ses films. Ceux-ci tombent souvent dans la pléurnécherie, la sensiblerie à gros effets obtenus par des moyens trop faciles ou bien dans le mélodrame avec toutes ses conventions. Ces lieux communs ne sont sauvés que par les beaux « extérieurs » où l'habile homme situe ses histoires de filles séduites et de pauvres amoureux méconnus et héroïques ; ils sont sauvés aussi par le talent de ses interprètes qu'il sait très bien choisir.

Les longs dialogues, les conversations qui sont un abus à l'écran surtout fait pour les yeux conviennent bien à la scène. Pagnol a le don de « parler » théâtral. Cela s'est particulièrement remarqué à la récente représentation de Topaze qui avait attiré beaucoup de monde à Cahors. Là, il traite un sujet tout différent de ceux qu'il a portés au cinéma et il lui donne un relief vif et net. Cette satire si juste de la corruption politicienne, qui pervertissait les électeurs autant presque que les élus, avait fait beaucoup d'impression dans le temps où elle parut et où le mal sévissait en plein. Le public y riait

tout en se disant que c'était bien malheureux et bien triste. Et le mal dénoncé par l'auteur et connu de tous continuait.

Aujourd'hui, c'est curieux ! L'effet produit est tout autre. On rit moins, parce qu'on sent à part soi que c'est à ces mœurs généralisées que notre pays a dû ses malheurs.

Autrefois, c'était avant ! Et on ne pouvait tout de même pas imaginer où cela nous mènerait. Aujourd'hui, c'est après. Et on a vu !

La nourriture égale pour tous.

Un corps spécial d'inspecteurs vient d'être chargé de surveiller à la fois restaurateurs et consommateurs.

Si certains restaurateurs sont coupables en se livrant à un trafic malhonnête, leurs clients ne le sont pas moins en acceptant qu'on leur serve plus de viande ou plus de pain que le compte de leurs tickets ou qu'on leur présente un mets prohibé ou non prévu au menu.

Tant pis s'ils se font prendre. Ils ne pourront prétendre ignorer la provenance des marchandises puisqu'ils savent qu'on ne peut rien se procurer sans tickets. Ils paieront sur-le-champ une amende pouvant aller jusqu'à 2.000 fr. (c'est-à-dire à 20.000 francs les frais), ou ils passeront en correctionnelle et iront s'il le faut en prison se servir de leur envie de pratiquer le système « D » aux dépens de la collectivité nationale.

Ce n'est pas nous qui les plaidrons.

CAHORS

Ne touchez pas aux salaires

De l'Inspection du Travail : M. le Secrétaire d'Etat au Travail renouvelle aux employeurs et aux salariés que les salaires ne peuvent être modifiés, aux termes des décrets du 10 novembre 1939 et 1^{er} juin 1940 qu'après une décision ministérielle, et qu'en outre les dispositions des conventions collectives de travail demeurent en vigueur en tant qu'elles ne sont pas contraires à la réglementation légale.

Le résultat de ce qui précède est que les salaires ne peuvent être augmentés ou diminués sans autorisation du Ministre, et que si des conventions collectives prévoient des minima de salaires mensuels, ces derniers devront être obligatoirement payés aux employés, quelles que soient les restrictions que les règlements en vigueur peuvent apporter à l'activité industrielle et commerciale des établissements employeurs.

Toute infraction à ces dispositions légales et réglementaires sera poursuivie devant les Tribunaux compétents.

En raison des difficultés actuelles, des accords collectifs provisoires peuvent être soumis à l'approbation de l'Inspection du Travail, qui est constamment à la disposition des employeurs et des salariés pour les guider vers ces accords.

Déclaration des vins à appellation contrôlée
Les viticulteurs sont informés qu'une tolérance d'un quart de degré est accordée aux vins en fûts à appellation contrôlée des récoltes de 1939 et de 1940 qui seront vendus avant le 31 août 1941.

En conséquence, les récoltants sont autorisés à revendiquer jusqu'au 15 avril 1941, comme complément à leur déclaration de récolte, les appellations d'origine contrôlées auxquelles ils peuvent prétendre du fait de ladite tolérance.

Tickets d'essence
La Préfecture communique : Il est recommandé aux usagers d'utiliser autant que possible leurs tickets de carburant au fur et à mesure des besoins et de ne pas les conserver jusqu'aux derniers jours du mois.

Cette pratique entraînant l'épuisement des stocks chez les pompistes, les consommateurs risquent de ne pas trouver en temps utile la contre-partie de leurs bons.

Pommes de terre de semence
Le Maire de Cahors invite les personnes qui se sont fait inscrire à la Mairie pour les pommes de terre de semence à venir prendre les bons d'achat avant le 30 avril courant.

Passé le 19 avril, les bons non retirés ne seront plus valables.

Enseignement primaire
M. Pauline est nommé instituteur à St-Médard-Gatus, en remplacement de Mme Rigal, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Service des pharmacies
Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche de Pâques 13 avril, par la pharmacie LAGARDE.

Le service sera assuré, le lundi de Pâques, durant toute la journée, par la pharmacie HEILHOIS.

Vol de charbon
Jendi, trois gamins avaient pénétré dans la gare des marchandises et, avec vitesse, s'empressant de remplir de charbon un sac qu'ils avaient apporté. Surpris, au moment où ils se précipitaient avec leur chargement, ils furent conduits au Commissariat de Police.

Après avoir été sévèrement admonestés, ils furent relâchés en raison de leur âge. Mais leurs parents ont été avisés.

Mouillage de lait
La dame Rose Longuet, cultivatrice à Figeac, fut condamnée, le 24 février, dernier, par le tribunal correctionnel de Figeac, pour mouillage de lait dans une proportion de 30/0, à 1 mois de prison et à 100 francs d'amende. La dame Longuet fit appel.

La Cour d'Appel d'Agen, après une plaidoirie de M. Delmas, a condamné la dame Longuet à 150 francs d'amende et à un mois de prison avec sursis.

MESDAMES,
Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfaisable **Huila-Purifieur**. Sans appareil, sans électricité, sans chauffe, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfaisable **Huila-Purifieur** est une merveille et le Français de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction. C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfaisables 4, rue Mal-Foch, CAHORS - Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

EDEN
Samedi 12, dimanche 13 avril, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Une étincelante opérette **ROSALIE** avec Nelson Eddy et Eleanor Powell.

LUNDI, changement de programme : Une main à frapper (film policier)

Feuilleton du « Journal du Lot » 40

LE SORTILÈGE DE VENISE

par EDOUARD DE KEYSER

Elle avait fait développer les pellicules de sa promenade en gondole. Sur l'une d'elles, par un hasard qu'elle avait très habilement servi, se trouvait Marc. Elle avait rendu le cliché pour l'agrandir et ne l'aurait que le lendemain ; puis elle se dit que l'épreuve était peut-être terminée et s'habilla en hâte.

Elle eut la chance de revenir avec son précieux butin. Elle s'assit dans son fauteuil, regarda longuement la photographie, un dix-huit vingt-quatre bien retouché, hésita plusieurs fois et finit par l'embrasser. Puis elle le cacha dans un tiroir.

Le lendemain, pendant la visite du musée, Marc lui dit :

— Je n'ai pas voulu inviter Mrs Mortan. J'ai pensé qu'elle préférerait les promenades en gondole. Si vous désirez sortir demain ou samedi je lui ferai signe.

— Vous y tenez bien...
— Mon Dieu, s'il est agréable, en certaines circonstances, de piloter et

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 11 au 18 avril 1941

Natalités

Efret Monique, route de Paris.

Rodriguez Maria, rue Wilson.

Laverge Monique, rue Wilson.

Laviale Marie, boulevard Gambetta, 41.

Publications de mariages

Lafond André et Comenges Geneviève, ouvriers d'usine à Cahors.

Berliet Léon, garde mobile à Orange (Vaucluse) et Carnajac Julia, couturière à Cahors.

Séguy Jacques, commissaire de police à Moissac (Tarn-et-Garonne) et Lacour Simone, s.p. à Cahors.

Décès

Tuchler Heinrich, agriculteur, 65 ans, rue du D-Bergouyoux.

Blaise Georges, s.p., 45 ans, rue Wilson.

Noël Jacques, ingénieur électricien, 41 ans, rue St-Barthélémy.

Carballera Antoine, 4 jours, rue Wilson.

Olier Arthur, s.p., 43 ans, rue Wilson.

Pradier Antoine, s.p., 82 ans, rue Wilson.

Layrisse Elise, s.p., 70 ans, rue Wilson.

Contou Fantine, s.p., 80 ans, quai Ségur, 4.

Alazard Pierre, ouvrier des lignes télégraphiques, 40 ans, rue Victor-Hugo, 17.

Bara Jacques, 4 mois, rue Neuve-des-Badernes, 3.

Vican Louise, ép. Bourrières, s.p., 62 ans, place de la Merci, 2.

LOTÉRIE NATIONALE

Le tirage de la quatrième tranche de la Loterie nationale a eu lieu à la salle Pleyel, à Paris. En voici les résultats :

Le billet portant le numéro 638.228 gagne 5 millions.

Les billets portant les numéros : 558.309, 652.974 gagnent 1 million ; 815.019, 901.997, 946.758 gagnent 500.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 089.082, 337.602, 584.280, 711.321, 118.685, 368.548, 589.602, 758.859, 167.309, 389.032, 654.172, 809.852, 275.510, 407.120, 678.734.

Les numéros finissant par 31.201, 61.773, 79.434, 91.161 gagnent 50.000 fr.

Les numéros finissant par 2.020 gagnent 20.000 francs.

Les numéros finissant par 3.799, 5.997, 6.520, 9.665 gagnent 10.000 fr.

Les numéros finissant par 047, 107, 170, 550 gagnent 1.000 fr.

Les numéros finissant par 14 gagnent 500 francs.

Les numéros finissant par 9 gagnent 220 francs.

Les numéros finissant par 7 gagnent 110 francs.

Le prochain tirage aura lieu le 25 avril, à Paris, à 20 heures, salle Pleyel.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Philippe Atgüé, agriculteur à Bronel, qui a succombé après quelques jours seulement de maladie, à l'âge de 63 ans. Né à Laporthe, commune de Lacapelle-Cabanac, où il fut récemment, chez son genre M. Maurel, après avoir été honorablement une nombreuse famille dans des fermes voisines. Il était estimé de tous par son affabilité et un empressement à rendre service ; aussi son empressement à rendre service ; aussi son empressement à rendre service. Elle l'accompagnait à sa dernière demeure.

Il avait fait toute la guerre 1914-1918 au 209^{ème} régiment d'infanterie et il était titulaire de la carte de combattant.

Nous adressons à tous les membres de sa famille nos vives condoléances.

Valproiende
Compatriote. — Notre excellent compatriote M. Picart, est mort percuté à Lazerette (Tarn-et-Garonne) en remplacement de M. Picart, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous adressons à M. Picart nos vives félicitations.

Arondissement de Figeac

Pommes de terre de semence. — De nombreux petits cultivateurs désireux de préparer la récolte de pommes de terre pour les besoins de leur consommation familiale ont été invités à se faire inscrire à la mairie pour obtenir la semence nécessaire et ils étaient fondés à espérer que satisfaction pourrait leur être accordée.

Nous avons le regret de leur faire connaître qu'il sera probablement impossible d'en recevoir de l'extérieur. Dans ces conditions nous ne pouvons que leur proposer de se mettre en relation avec des agriculteurs de la région qui peuvent encore avoir quelques disponibilités.

Ces agriculteurs sont avisés par l'autorité préfectorale :

1. Que toute la pomme de terre actuellement détenue par la culture doit être réservée à la semence ; en aucun cas elle ne doit aller à l'alimentation du bétail ;

2. Qu'aucune sanction ne sera prise envers les agriculteurs, même contre ceux dont les disponibilités sont supérieures à la déclaration de stock précédemment soumise à la mairie ;

3. Que la circulation de la semence est libre à l'intérieur de la commune et des communes limitrophes ;

4. Que lorsque la semence devra être transportée au-delà de ces limites, la direction des services agricoles délivrera un permis de se sur sa demande, une autorisation de circulation (indiquer le nom du vendeur, nom de l'acheteur et quantité à livrer).

Nous n'ignorons pas que la récolte de 1940 a été décevante, mais il convient, malgré toutes les difficultés présentes, de prendre résolument des mesures pour préparer celle de 1941.

Dans ce but, il faut que chacun, au

raient, reflétés par l'onde. Dans une gondole, dont les « barcaouli » étaient vêtus en matelots ceinturés de rouge, un ténorino chantait pour un couple en voyage de noce.

— Sortons de Venise, dit-elle soudain. Je voudrais de l'immensité autour de moi, ce soir.

— L'immensité ne sera pas accessible, à moins de prendre le paquebot.

Mais il jeta l'ordre au pilote. Le canot vira de bord, remonta le Grand Canal avant d'avoir atteint le Pont de Fer, et se dirigea vers le dôme de Santa-Maria-Della-Salute, au delà de laquelle s'ouvrait largement l'horizon d'eau.

— Monsieur Brion, je voudrais vous voir à la salle d'armes. Vous ne participerez à aucune fête d'escrime ?

— Pas avant l'hiver.

— Alors, invitez-moi à votre entraînement.

— Très volontiers.

— J'aime l'homme dont la force se lit dans les yeux...

— On se trompe parfois. Le plus fort peut avoir eu des heures de faiblesse qu'il regrette.

— Savez-vous que je ne danse pas mal ?

— J'en suis certain.

— Et comprenez-vous que nous n'ayons pas encore dansé ensemble ?

— Les endroits où nous nous sommes vus ne nous y invitaient pas.

(à suivre).

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Un grand match de Rugby

Sporting-Club Rieunois (finaliste de la Coupe des Pyrénées), contre Stade Cadurcien (finaliste de la Coupe du Périgord-Agenais).

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est dimanche 13 avril que l'excellente équipe de Rieunoux, commandée par l'international Sabuc, viendra évoluer au Stade L.-Desprats. Le match promet d'être des plus intéressants à suivre, car Rieunoux s'est acquis une belle renommée dans la Coupe des Pyrénées.

Le Stade Cadurcien saura, nous en sommes persuadés, s'adapter à un tel adversaire, et le match promet d'être l'un des plus beaux de la saison ; le public cadurcien est impatient de revoir à l'épreuve l'international Sabuc, qui fit si grosse impression l'an dernier, lorsqu'il opérait dans les rangs cadurciens.

Le Stade jouera dans sa meilleure formation. En attendant l'heure du grand match, nos réserves s'acharneront de prendre leur revanche sur la puissante équipe de Montech. Les équipiers seconds sont priés de se trouver au Stade à 13 h. 1/4.

MADAME !

MADAME !
Avez-vous visité...
L'EXPOSITION DES TRAVAUX DE COUPE-COURE
réalisés par les élèves des **COURS PIGIER**
de CAHORS et de FIGEAC ?
Magasin Chabert, Tailleur,
Boulevard Gambetta, CAHORS

Arondissement de Cahors

Vire
Nécrologie. — Samedi matin ont eu lieu à Vire les obsèques de M. Philippe Atgüé, agriculteur à Bronel, qui a succombé après quelques jours seulement de maladie, à l'âge de 63 ans. Né à Laporthe, commune de Lacapelle-Cabanac, où il fut récemment, chez son genre M. Maurel, après avoir été honorablement une nombreuse famille dans des fermes voisines. Il était estimé de tous par son affabilité et un empressement à rendre service ; aussi son empressement à rendre service ; aussi son empressement à rendre service. Elle l'accompagnait à sa dernière demeure.

Il avait fait toute la guerre 1914-1918 au 209^{ème} régiment d'infanterie et il était titulaire de la carte de combattant.

Nous adressons à tous les membres de sa famille nos vives condoléances.

Salviae
Nécrologie. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent compatriote M. Jean Bouchard, soldat pendant la dernière guerre au 159^{ème} d'infanterie, vient de recevoir la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes.

Nous adressons à M. Jean Bouchard nos vives félicitations.

Souillac
Médaille militaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent compatriote M. Jean Bouchard, soldat pendant la dernière guerre au 159^{ème} d'infanterie, vient de recevoir la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes.

Nous adressons à M. Jean Bouchard nos vives félicitations.

Arondissement de Figeac

Figeac
Pommes de terre de semence. — De nombreux petits cultivateurs désireux de préparer la récolte de pommes de terre pour les besoins de leur consommation familiale ont été invités à se faire inscrire à la mairie pour obtenir la semence nécessaire et ils étaient fondés à espérer que satisfaction pourrait leur être accordée.

Nous avons le regret de leur faire connaître qu'il sera probablement impossible d'en recevoir de l'extérieur. Dans ces conditions nous ne pouvons que leur proposer de se mettre en relation avec des agriculteurs de la région qui peuvent encore avoir quelques disponibilités.

Ces agriculteurs sont avisés par l'autorité préfectorale :

1. Que toute la pomme de terre actuellement détenue par la culture doit être réservée à la semence ; en aucun cas elle ne doit aller à l'alimentation du bétail ;

2. Qu'aucune sanction ne sera prise envers les agriculteurs, même contre ceux dont les disponibilités sont supérieures à la déclaration de stock précédemment soumise à la mairie ;

3. Que la circulation de la semence est libre à l'intérieur de la commune et des communes limitrophes ;

4. Que lorsque la semence devra être transportée au-delà de ces limites, la direction des services agricoles délivrera un permis de se sur sa demande, une autorisation de circulation (indiquer le nom du vendeur, nom de l'acheteur et quantité à livrer).

Nous n'ignorons pas que la récolte de 1940 a été décevante, mais il convient, malgré toutes les difficultés présentes, de prendre résolument des mesures pour préparer celle de 1941.

Dans ce but, il faut que chacun, au

lieu de s'attarder dans des récriminations stériles, fasse preuve dans les circonstances actuelles de bonne volonté et du meilleur esprit de solidarité. — Le maire : J. LOUBERT.

Recensement des locomobiles à vapeur. — Toutes les locomobiles à vapeur du département du Lot situées sur la commune de Figeac seront recensées à la mairie avant le 15 avril.

Chaque propriétaire est tenu d'effectuer la déclaration des locomobiles en sa possession et de remplir à la mairie les fiches du modèle qui y sont déposées.

Toute infraction au présent arrêté sera passible des sanctions prévues par l'article de la loi du 11 juillet 1938.

Carnet rose. — C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance d'une mignonne fillette, Danièle, chez les époux Souquères-Bonnafé. Aux heureux parents nos félicitations et au bébé nos meilleurs vœux.

Espédaillac
Réunion des légionnaires. — Dimanche a eu lieu une réunion des A.C. de 1914-18 et de 1939-40, chez les époux Souquères-Bonnafé. Aux heureux parents nos félicitations et au bébé nos meilleurs vœux.

Arondissement de Gourdon
Gramat
Avis de concours de chevaux. — Un concours de chevaux de selle (en mains) doit avoir lieu le 28 avril, à Gramat. Après le rassemblement des concurrents, qui est fixé au poids public, à 7 h. 30 précises, les concours auront lieu immédiatement.

La liste des engagements sera close le 15 avril.

Pour tous renseignements, s'adresser à la stations des haras de Gramat.

Salviae
Nécrologie. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent compatriote M. Jean Bouchard, soldat pendant la dernière guerre au 159^{ème} d'infanterie, vient de recevoir la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes.

Nous adressons à M. Jean Bouchard nos vives félicitations.

Souillac
Médaille militaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre excellent compatriote M. Jean Bouchard, soldat pendant la dernière guerre au 159^{ème} d'infanterie, vient de recevoir la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes.

Nous adressons à M. Jean Bouchard nos vives félicitations.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. Auguste VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui enverra, gratis et franco, les indications demandées.

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS
VENTE PAR ADJUDICATION

aux enchères verbales, à l'Hôtel des Finances de Cahors, 3, rue Victor-Hugo, le mercredi 23 avril 1941, à 13 h. 30, par unité :

de 26 motocyclettes rassemblées à l'Annexe-Magasin automobile de Puy-l'Évêque (Lot) ;

d'un châssis Renault incendié, d'une camionnette Ute 800 kg, type L 6, 11 CV., usagée, d'un camion-tracteur Panhard usagé, rassemblés à l'Annexe-Magasin de Gourdon ;

d'un châssis Renault, 6 CV., incendié, abandonné dans un enclos appartenant à M. Depeyrot, commune de Lamothe-Félon (Lot) ;

d'un fourgon Citroën Diesel, usagé 7 CV., sans roues, abandonné à Fraysinet-le-Gourdonnais (Lot).

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des Domaines de Cahors (tél. 227) et au Bureau de l'Enregistrement de Puy-l'Évêque.

AVIS DE DECES

Monsieur Jean BOURRIERES ; Mesdemoiselles Caroline, Adeline VICAN ; Madame veuve BELMONT, née VICAN ; Monsieur Jean VICAN, Carrossier, Madame Jean VICAN et leurs enfants.

Les familles PARAZINES, BARRIETIS, ANDRIEU, CONQUET, SANCHEZ et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Jean BOURRIERES
née Louise VICAN

décédée le 10 avril, dans sa 64^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 12 avril, à 13 heures.

Réunion maison mortuaire, Place de la Merci, n° 2.

AVIS DE DECES
Madame et Monsieur Camille VIDAILLAC, carrossier et leurs enfants ; Madame et Monsieur Louis VIDAILLAC, carrossier, et leurs enfants ; Madame veuve DELTEIL et sa famille, à Labéraude ; Monsieur VIDAILLAC Henri et sa famille ; Madame veuve Justin VIDAILLAC et sa famille. Les familles BONS, ANDRIEU, MENAUGE, BARRIETIS et LACOMBE ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Veuve Jean VIDAILLAC
née Nathalie VIGNALS

décédée à Cahors le 11 avril 1941, munie des saints sacrements de l'Eglise. Les obsèques auront lieu le samedi 12 avril, à 16 h. 30.

Réunion maison mortuaire à 16 h. 15, 40, Boulevard Gambetta, Cahors.

AVIS DE DECES
Madame Veuve PRADIER Antoine ; Madame CHATAIN Albert, née PRADIER, Monsieur CHATAIN Albert ; Madame ROBERT, née CHATAIN, Monsieur ROBERT et leur fils André ; Monsieur Lucien CHATAIN, prisonnier de guerre, Madame Lucien CHATAIN, et leur fils Christian ; Madame et Monsieur Roger CHATAIN et leur fils Pierre ; les familles PONS, ARNAUDET, DOUMERC, LUGA et LESPINARD ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Antoine PRADIER
Retraité des Postes

décédé à l'âge de 83 ans, muni des sacrements de l'Eglise. Les obsèques ont eu lieu à Lherm (Lot), le jeudi 10 avril 1941.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

PETITES ANNONCES
VENTE, REPASSAGE, RÉPARATIONS tous articles de coutellerie Affûtage de scies Lames de rasoirs mécaniques 5 francs le paquet chez FABRE, coutelier, place St-Maurice (à côté des Halles)

ON DEMANDE une famille voulant s'occuper de jardinage, contenant un hectare environ, situé à Cabessut, faubourg de Cahors.

Ecrire à Mme FRAPIN, 26, rue d'Angoulême, Périgueux (Dordogne). On voudrait des références (33.426).

Sténo-dactylo expérimentée, bonne instruction, courant travail secretarial, bonnes références, cherche place à Cahors. S'adresser au Bureau du Journal. (33.434).

A LOUER, appartement meublé, 3 pièces, eau, électricité, bois de chauffage, 4 km. Cahors. Prendre adresse au Bureau du Journal du Lot (33.443).

JE CHERCHE à louer ou acheter machine à coudre d'occasion, bon état de marche, PUTTYN, à Larroque-des-Arcs (33.436).

Cabinet Immobilier

(21^{ème} année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre CAHORS

VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Registre de Commerce n° 1662.

DEPARTEMENT DU LOT
Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Figeac

Par jugement contradictoire et définitif en date du 11 février 1941.

Le Tribunal correctionnel de Figeac a condamné le nommé BARGUES Gabriel-Alphonse, exerçant la profession de marchand de chaussures, né le 8